

Millésime : 2020 - Feuille n° _____



DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Délibération n° **DEL2020_10_1**

Intitulé : **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES**

Administration générale - Institution - Fonctionnement des assemblées

*

L'an deux mille vingt , le quinze octobre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des « Quatre Saisons » à St Marie des Champs, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 9 octobre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 9 octobre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 32 Représentés : 9

Présents :

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BOS, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Catherine DUCHESNE

Absents :

Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :

Madame Françoise DENIAU donne pouvoir à Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Eric CARPENTIER donne pouvoir à Madame Celine DAMBRY, Madame Regine HAUZAY donne pouvoir à Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Remy PATIN donne pouvoir à Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur

Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Madame Yvette DUBOC donne pouvoir à Monsieur Jean Francois LE PERE, Madame Marie Claude HERANVAL donne pouvoir à Madame Herleane SOULIER, Madame Charlotte MASSET donne pouvoir à Monsieur Michael DODELIN, Madame Dominique TALADUN donne pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS

Administration :

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Monsieur Sébastien DUARTE,

Monsieur Vincent LEMETTAIS est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gerard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Par délibération en date du 8 septembre, le conseil communautaire a déterminé les conditions de dépôt des listes pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Les listes devaient être déposées en début de séance.

Pour rappel, l'article L. 1414-2 du CGCT dispose que « pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres ».

Cette commission est présidée par le Président de la collectivité et est composée de cinq membres (titulaires et suppléants) de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. La composition de celle-ci doit assurer le respect du principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances en son sein.

L'élection des membres de la CAO a lieu à bulletin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret » à l'élection des membres de la CAO (art. L. 2121-21 du CGCT).

Dans tous les cas, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière « sans panachage, ni vote préférentiel » (art. D. 1411-3 du CGCT).

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21, L. 1414-2 et D. 1411-3,
vu la délibération du 8 septembre 2020 par laquelle le conseil communautaire a déterminé les conditions de dépôt des listes,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet

Millésime : 2020 - Feuillelet n° _____

A reçu un avis favorable en Bureau du 29/09/2020

Article unique – De procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Titulaires :

M. Jacques CAHARD
Mme Odile DECHAMPS
M. Raphaël DIRAND
M. Jean-Marc DOUCET
Mme Françoise DENIAU

Suppléants :

M. Florian LEMAIRE
M. Sylvain GARAND
M. Michaël DODELIN
M. Francis ALABERT
Mme Natacha BOS

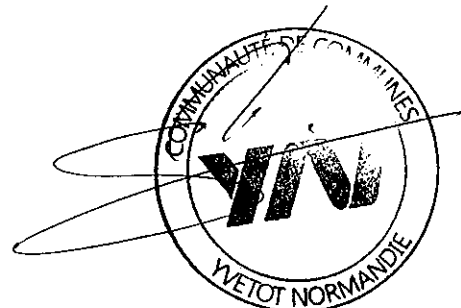
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 21/10/2020

Reçu en préfecture le 21/10/2020

Affiché le



ID : 076-247600620-20201015-DEL2020_10_1-DE